

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DURABLE

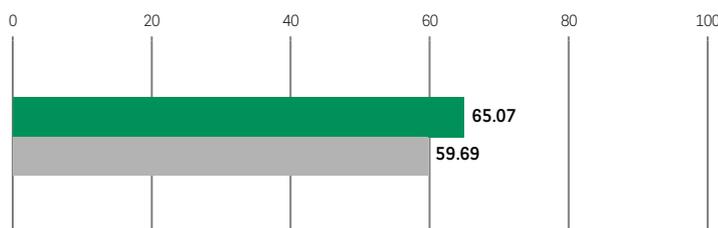
Le fonds réplique la performance (à la hausse comme à la baisse) de l'indice Euronext Low Carbon 100 Europe PAB® (NTR) composé de 100 actions européennes sélectionnées selon une approche en sélectivité, visant à privilégier les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et basée sur leur note climat.

L'indice vise également à se conformer aux objectifs du Paris Aligned Benchmark (PAB), comme défini dans le cadre du règlement européen sur la taxonomie.

Des filtres d'exclusion sont également appliqués sur certains secteurs à controverses (tabac, armes, activités liées aux énergies fossiles, ...); les sociétés qui ne respectent pas les principes du pacte mondial des Nations Unies, celles qui font l'objet de controverses sont également exclues. L'univers d'investissement (indice de ref) dans ce rapport est le MSCI Europe.

INDICATEURS ESG (ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE)

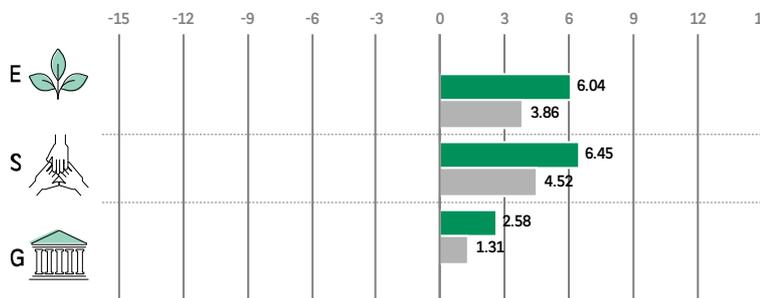
Score ESG



Portefeuille
Indice de référence

Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)
Taux de couverture (Portefeuille/Indice de référence)
100% / 100%
Source: BNP Paribas Asset Management

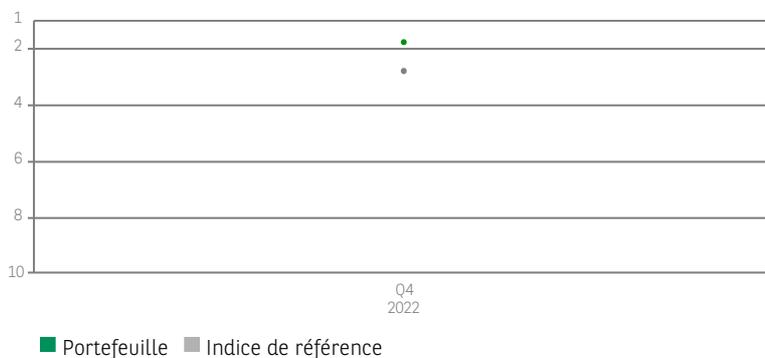
Contributions ESG



Portefeuille
Indice de référence

Taux de couverture (Portefeuille/Indice de référence)
100% / 100%
Les 3 contributions ajoutées à une base de 50 forment le score ESG.
Source: BNP Paribas Asset Management

Evolution du décile ESG



Chaque émetteur est classé en déciles par rapport à ses pairs en fonction de son score ESG. Les déciles vont de 1 à 10 (1 étant le meilleur et 10 le moins bon).
Taux de couverture (Portefeuille/Indice de référence)
100% / 100%
Source: BNP Paribas Asset Management

INDICATEURS DE DURABILITE

Exposition aux controverses ESG en %



3.0

Portefeuille



6.6

Indice de référence

Cet indicateur évalue le pourcentage d'émetteurs au sein d'un portefeuille exposés à des controverses environnementales, sociales ou de gouvernance.

Sources: BNPP AM Sustainability (expositions aux controverses ESG, signataires du Pacte Mondial des Nations Unies) et ISS (Présence des femmes aux conseils d'administration)

Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies en %



85.3

Portefeuille



81.7

Indice de référence

Cet indicateur évalue le pourcentage d'émetteurs au sein d'un portefeuille signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Présence des femmes aux conseils d'administration en %



39.4

Portefeuille



37.0

Indice de référence

Cet indicateur évalue le pourcentage moyen de femmes au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.

EVALUATION D'IMPACT CARBONE

Empreinte carbone (tCO₂eq/M€ Valeur d'Actif)

Cet indicateur évalue l'empreinte carbone exprimée (en tCO₂eq / million € de Valeur d'Actif)

Taux de couverture (Portefeuille/Indice de référence) 99% / 99%

Source: BNPP AM, Trucost

73% ↓

L'empreinte carbone du portefeuille est **73%** plus faible que l'indice de référence

Pour chaque million d'euros investi dans le fonds, la différence entre l'empreinte carbone du portefeuille et son indice de référence est équivalente aux:



Emissions annuelles moyennes de CO₂ liées à la consommation d'électricité de **11** foyers



Emissions annuelles moyennes de CO₂ de **14** voitures

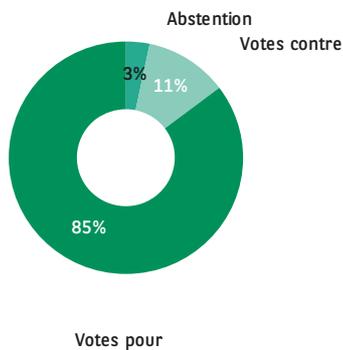
Source: AIE (Agence internationale de l'énergie), AEP (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

RESUME DES ACTIVITES DE STEWARDSHIP

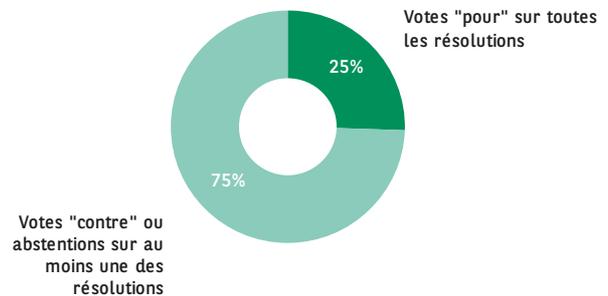


ACTIVITE DE VOTE

En 2022, nous avons voté un total de 1936 résolutions au sein du fonds



En 2022, nous avons voté à 102 assemblées générales au sein du fonds



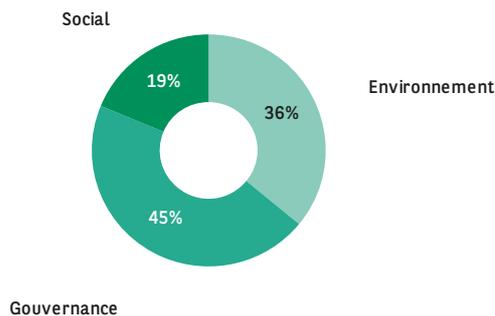
Le vote aux assemblées générales annuelles est un élément clé de l'engagement avec les entreprises: les actionnaires avec droit de vote votent sur des questions telles que les nominations du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou les opérations financières.

Des différences d'arrondis non significatives peuvent exister.



ACTIVITE D'ENGAGEMENT

En 2022, nous avons eu un total de 35 engagements avec des entreprises au sein du fonds à date



128 entreprises avec qui un dialogue a été engagé dans l'indice de référence

374 entreprises avec qui un dialogue a été engagé dans l'univers d'investissement de BNPP AM

Exemples des sujets d'engagement de BNPP AM



E

Sujets environnementaux

- émissions carbone
- déforestation
- activités de lobbying
- transition énergétique
- biodiversité



S

Sujets sociaux

- droits de l'Homme
- liberté d'expression
- parité homme-femme
- sécurité des employés
- gestion de la chaîne d'approvisionnement



G

Sujets de gouvernance

- allocation du capital
- lutte contre la corruption
- gouvernance d'entreprise
- rémunération des dirigeants
- diversité du conseil d'administration

L'engagement est un dialogue actif avec des entreprises autour d'un objectif spécifique et ciblé. Un engagement significatif avec les émetteurs peut renforcer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux gérer les risques à long terme pour nos clients en promouvant de solides pratiques ESG dans les entreprises dans lesquelles nous investissons pour eux. La Stratégie d'Engagement de BNP Paribas Asset Management explique notre approche de l'engagement.

Source: BNP Paribas Asset Management

Pour plus d'informations concernant nos politiques de vote et d'engagement, veuillez visiter notre page Web: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/>



QU'EST-CE QUE LE LABEL ISR (INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE) ?

Créé en 2016 par le Ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion du fonds soit basée sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur:

- Les objectifs (financiers et ESG) du fonds. Ceci comprend la vérification que ces objectifs sont clairement définis et décrits aux investisseurs et pris en compte dans la formulation de la politique d'investissement du fonds
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue)
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds
- La mise en évidence des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable



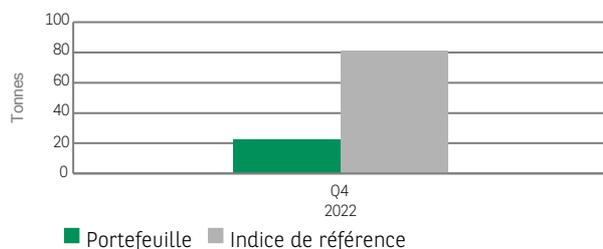
Pour plus d'informations sur le label ISR, veuillez consulter le site: <https://www.llabelisr.fr/quest-ce-que-isr/>

LES INDICATEURS ESG AU COURS DU TEMPS



ENVIRONNEMENT

Empreinte carbone (tonnes de CO2eq/€M Valeur d'Actif)



Cet indicateur évalue l'empreinte carbone exprimée (en tCO2eq / million € de Valeur d'Actif)

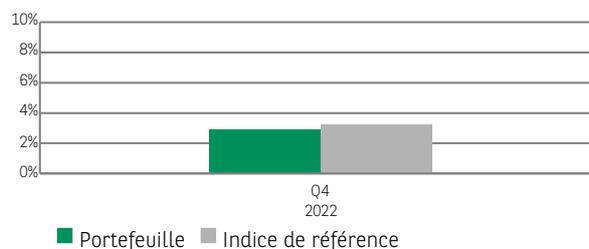
Taux de couverture (Portefeuille/Indice de référence) 99% / 99%

Source: BNPP AM, Trucost



SOCIAL

Exposition aux controverses sociales (en %)



Cet indicateur évalue le pourcentage d'émetteurs au sein d'un portefeuille exposés à des controverses sociales risquées.

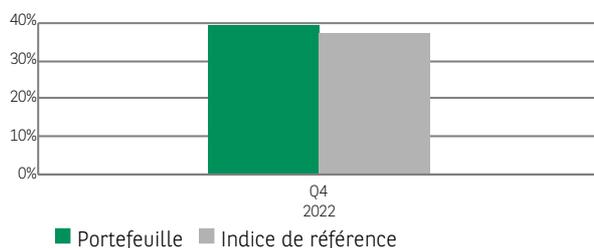
Taux de couverture (Portefeuille/Indice de référence) 100% / 100%

Source: BNPP AM, Sustainalytics



GOUVERNANCE

Présence des femmes au conseil d'administration (en %)



Cet indicateur évalue le pourcentage moyen de femmes au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.

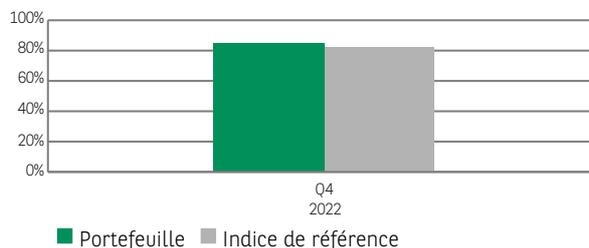
Taux de couverture (Portefeuille/Indice de référence) 98% / 99%

Source: BNPP AM, ISS



DROITS DE L'HOMME

Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies (en %)



Cet indicateur évalue le pourcentage d'émetteurs au sein d'un portefeuille signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice de référence) 100% / 100%

Source: BNPP AM, Sustainalytics

Les points de données historiques dont le taux de couverture (Portefeuille et/ou Indice de référence) est inférieur à 20% ne sont pas affichés.

INVENTAIRE DE PORTEFEUILLE

Le tableau ci-dessous présente les noms, secteurs et décile ESG des émetteurs du portefeuille.

Nom de l'émetteur	Secteur	Poids		Décile ESG
		Portefeuille	Indice de référence	
NESTLE SA	consumer staples	6.14%	3.46%	1
SAP SE	information technology	5.64%	1.17%	1
NOVARTIS AG	health care	5.11%	2.12%	1
ASTRAZENECA PLC	health care	4.50%	2.27%	1
SCHNEIDER ELECTRIC SE	industrials	2.67%	0.82%	1
LOREAL SA	consumer staples	2.13%	0.93%	1
INFINEON TECHNOLOGIES AG	information technology	2.11%	0.43%	1
COMPAGNIE FINANCIERE RICHEMONT SA	consumer discretionary	1.74%	0.73%	1
ZURICH INSURANCE GROUP AG	financials	1.63%	0.78%	1
GSK PLC	health care	1.61%	0.76%	1
DEUTSCHE POST AG	industrials	1.45%	0.40%	1
AXA SA	financials	1.39%	0.56%	1
CAPGEMINI SE	information technology	1.28%	0.30%	1
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS GESELLSCHAFT IN MUENCHEN AG	financials	1.20%	0.49%	1
HERMES INTERNATIONAL SCA	consumer discretionary	1.15%	0.53%	1
ESSITY AB (PUBL)	consumer staples	1.00%	0.17%	1
VODAFONE GROUP PLC	communication services	0.96%	0.29%	1
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	consumer discretionary	0.95%	0.31%	1
NOKIA OYJ	information technology	0.87%	0.27%	1
SWISS RE AG	financials	0.75%	0.31%	1
LEGRAND SA	industrials	0.74%	0.23%	1
DANONE SA	consumer staples	0.73%	0.37%	1
WPP PLC	communication services	0.71%	0.12%	1
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	industrials	0.69%	0.32%	1
KBC GROEP NV	financials	0.65%	0.17%	1
DNB BANK ASA	financials	0.64%	0.20%	1
COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SCA	consumer discretionary	0.59%	0.20%	1
CELLNEX TELECOM SA	communication services	0.54%	0.19%	1
GEBERIT AG	industrials	0.52%	0.18%	1
CNH INDUSTRIAL NV	industrials	0.51%	0.18%	1
GIVAUDAN SA	materials	0.50%	0.31%	1
LOGITECH INTERNATIONAL S.A.	information technology	0.50%	0.12%	1
SEGRO PLC	real estate	0.46%	0.12%	1
KONINKLIJKE DSM NV	materials	0.44%	0.23%	1

Les entreprises mentionnées ci-dessus le sont dans une visée illustrative, ne constituent pas une sollicitation d'achat des titres, et ne constituent pas une recommandation ou un conseil d'investissement.



Nom de l'émetteur	Secteur	Poids		
		Portefeuille	Indice de référence	Décile ESG
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	financials	0.43%	0.19%	1
KONINKLIJKE PHILIPS NV	health care	0.37%	0.14%	1
MONDI PLC	materials	0.36%	0.09%	1
ALSTOM SA	industrials	0.33%	0.08%	1
FRESENIUS SE & CO. KGAA	health care	0.33%	0.13%	1
SYMRISE AG	materials	0.31%	0.16%	1
ZALANDO SE	consumer discretionary	0.30%	0.09%	1
BURBERRY GROUP PLC	consumer discretionary	0.29%	0.10%	1
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	consumer discretionary	0.29%	0.11%	1
EDP RENOVAVEIS SA	utilities	0.28%	0.07%	1
ST JAMESS PLACE PLC	financials	0.27%	0.08%	1
GETLINK SE	industrials	0.27%	0.08%	1
SMITHS GROUP PLC	industrials	0.25%	0.08%	1
SEVERN TRENT PLC	utilities	0.25%	0.09%	1
WHITBREAD PLC	consumer discretionary	0.19%	0.07%	1
BARRATT DEVELOPMENTS PLC	consumer discretionary	0.14%	0.05%	1
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	consumer discretionary	5.26%	2.18%	2
NOVO NORDISK A/S	health care	4.90%	2.42%	2
SANOVI SA	health care	2.56%	1.19%	2
DIAGEO PLC	consumer staples	1.89%	1.09%	2
NORDEA BANK ABP	financials	1.50%	0.00%	2
DSV A/S	industrials	1.05%	0.32%	2
ATLAS COPCO AB	industrials	1.00%	0.34%	2
SOCIETE GENERALE SA	financials	0.98%	0.22%	2
PUBLICIS GROUPE SA	communication services	0.85%	0.16%	2
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	financials	0.54%	0.16%	2
ASM INTERNATIONAL NV	information technology	0.53%	0.13%	2
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	materials	0.39%	0.10%	2
EPIROC AB	industrials	0.34%	0.13%	2
BT GROUP PLC	communication services	0.33%	0.10%	2
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD NV	real estate	0.29%	0.07%	2
RED ELECTRICA CORPORACION SA	utilities	0.27%	0.08%	2
ALFA LAVAL AB	industrials	0.25%	0.09%	2
CONTINENTAL AG	consumer discretionary	0.24%	0.07%	2
CRODA INTERNATIONAL PLC	materials	0.23%	0.12%	2
NOVOZYMES A/S	materials	0.22%	0.11%	2
LINDE PLC	materials	3.38%	0.00%	3
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	consumer staples	2.88%	0.54%	3

Les entreprises mentionnées ci-dessus le sont dans une visée illustrative, ne constituent pas une sollicitation d'achat des titres, et ne constituent pas une recommandation ou un conseil d'investissement.

Nom de l'émetteur	Secteur	Poids		Décile ESG
		Portefeuille	Indice de référence	
PRUDENTIAL PLC	financials	0.98%	0.40%	3
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP PLC	financials	0.81%	0.31%	3
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	communication services	0.74%	0.19%	3
ASSA ABLOY AB	industrials	0.65%	0.23%	3
ORANGE SA	communication services	0.61%	0.21%	3
ELIA GROUP SA	utilities	0.27%	0.05%	3
KINGSPAN GROUP PLC	industrials	0.25%	0.09%	3
SCATEC ASA	utilities	0.18%	0.00%	3
UMICORE SA	materials	0.17%	0.08%	3
BANCO SANTANDER SA	financials	1.91%	0.55%	4
NEOEN SA	utilities	0.31%	0.00%	4
HALMA PLC	information technology	0.27%	0.10%	4
KNORR-BREMSE AG	industrials	0.23%	0.04%	4
SIKA AG	materials	0.94%	0.38%	5
NORDEX SE	industrials	0.27%	0.00%	5
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE SPA	utilities	0.27%	0.11%	5
ROCKWOOL A/S	industrials	0.26%	0.02%	5
SVENSKA CELLULOSA SCA AB	materials	0.20%	0.08%	5
INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES GROUP SA	industrials	0.18%	0.00%	5
CARLSBERG A/S	consumer staples	0.32%	0.14%	6
STORA ENSO OYJ	materials	0.29%	0.08%	6
BEIERSDORF AG	consumer staples	0.62%	0.13%	7
NEL ASA	industrials	0.26%	0.00%	7
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	utilities	0.25%	0.00%	7
ENCAVIS AG	utilities	0.28%	0.00%	8
EIFFAGE SA	industrials	0.23%	0.09%	9
HALEON PLC	consumer staples	0.46%	0.22%	
EUROAPI SAS	health care	0.02%	0.00%	

Les entreprises mentionnées ci-dessus le sont dans une visée illustrative, ne constituent pas une sollicitation d'achat des titres, et ne constituent pas une recommandation ou un conseil d'investissement.



POLITIQUE DE CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES DE BNPP AM

EXCLUSIONS SECTORIELLES

BNP Paribas Asset Management a mis en place un ensemble de politiques qui visent à exclure certains secteurs ou activités, considérés comme étant en violation des normes et conventions internationales, ou comme causant des dommages trop importants à la société et/ou l'environnement. Ce sont généralement des secteurs dans lesquels il est peu probable que le dialogue et l'engagement soit constructif.



Tabac



Armes controversées



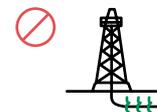
Génération d'électricité à partir de charbon



Extraction de charbon thermique



Amiante



Pétroles et gaz non conventionnels

Pour les activités controversées, BNP Paribas Asset Management met en place des exigences obligatoires au sein des secteurs qui doivent être respectées par les émetteurs afin que BNP Paribas Asset Management puisse investir sur ces titres. Nous le faisons car si les activités en question ne sont pas menées correctement, elles pourraient avoir de lourdes conséquences sociales et environnementales.



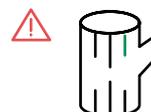
Agriculture



Génération d'électricité à partir d'énergie nucléaire



Huile de palme



Pâte à papier



Exploitations minières

EXCLUSIONS NORMATIVES

BNP Paribas Asset Management attend des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales dans les domaines des droits de l'Homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, où qu'elles opèrent, conformément aux:

- Principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux,
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Nous visons à engager le dialogue avec les entreprises en difficulté sur ces sujets, et à exclure les pires émetteurs.

Pour plus d'informations sur notre Politique de Conduite Responsable, veuillez visiter notre page Web:
<https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/>

Les fonds BNP Paribas Asset Management (ETF et fonds indiciels) ne sont pas sponsorisés, approuvés, vendus ou promus par l'un des fournisseurs d'indices mentionnés dans ce document. Les fournisseurs d'indices mentionnés dans ce document n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces fonds ou tout indice sur lequel ces fonds sont basés. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations qui ont été obtenues de sources externes ne peuvent être garanties, bien qu'elles aient été obtenues de sources raisonnablement considérées comme fiables. Sous réserve de toute loi applicable, les fournisseurs d'indices mentionnés dans le présent document n'assumeront aucune responsabilité à l'égard de toute personne résultant de l'utilisation des fonds BNP Paribas Asset Management ou des données sous-jacentes. Veuillez-vous référer au prospectus pour une description plus détaillée de la relation limitée que chaque fournisseur d'indices mentionné dans ce document entretient avec les fonds connexes. Liste des fournisseurs d'indices : Bloomberg-Barclays, BNP Paribas, ECPI, Euronext, FTSE EPRA Nareit, JP Morgan, Markit, MSCI, S&P et Stoxx.

GLOSSAIRE

Activité d'engagement

L'engagement est un dialogue actif avec des entreprises autour d'un objectif spécifique et ciblé. Un engagement significatif avec les émetteurs peut renforcer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux gérer les risques à long terme pour nos clients en promouvant de solides pratiques ESG dans les entreprises dans lesquelles nous investissons pour eux. La Stratégie d'Engagement de BNP Paribas Asset Management explique notre approche de l'engagement.

Contributions ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille. La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles. La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité. La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

Exposition aux controverses ESG

Les controverses ESG font référence aux incidents et événements graves susceptibles de présenter un risque commercial et/ou de réputation pour une entreprise en raison de l'impact potentiel sur les parties prenantes et/ou sur l'environnement. Cet indicateur évalue le pourcentage d'émetteurs au sein d'un portefeuille exposé à des controverses environnementales, sociales ou de gouvernance.

Décile ESG

Chaque émetteur est classé en déciles par rapport à ses pairs en fonction de son score ESG. Les déciles vont de 1 à 10 (1 étant le meilleur et 10 le moins bon).

Activité de vote

Le vote aux assemblées générales annuelles est un élément clé de l'engagement avec les entreprises: les actionnaires avec droit de vote votent sur des questions telles que les nominations du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou les opérations financières.

Score ESG

La méthodologie interne de BNPP AM détermine le score ESG des émetteurs en évaluant leur performance par rapport aux entreprises du même secteur sur la base d'un nombre limité de critères ESG relatifs à l'environnement (ex: changement climatique), aux problématiques sociales (ex: gestion des ressources humaines), et à la gouvernance d'entreprise (ex: indépendance et compétence des dirigeants). BNPP AM utilise pour cela de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour calculer les scores ESG des entreprises. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur sur un des critères d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses concurrents, il se voit attribuer une contribution positive sur ce critère. Un score de 0 à 99 est assigné à chaque émetteur, qui correspond à un niveau de référence de 50 auquel s'ajoute la somme des contributions sur chacun des trois critères d'évaluation.

Empreinte carbone

Pour calculer l'empreinte carbone d'un fonds, les émissions de CO2e des sociétés sont additionnées et divisées par la valeur d'actif simplifiée puis multipliées par le poids des sociétés dans le portefeuille. Les émissions de carbone représentent la somme des émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 1 (émissions directes des installations de l'entreprise) et des émissions de GES du scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise) de l'entreprise. La valeur d'actif simplifiée mesure la valeur totale de l'entreprise et est calculée d'après la somme des capitalisations boursières de l'entreprise et de la dette totale. L'empreinte est exprimée en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis. Notre fournisseur de données est Trucost. Pour illustrer la différence entre l'empreinte carbone du fonds et de l'indice, BNPP AM a utilisé la donnée de l'APE (Agence de Protection de l'Environnement) des Etats-Unis pour les émissions de CO2 des voitures et la donnée de l'IEA pour les émissions annuelles de CO2 liées à la consommation électrique des foyers. Ces deux données sont basées sur les émissions moyennes aux Etats-Unis.

Pacte Mondial des Nations Unies

Le Pacte Mondial de Nations Unies met en œuvre 10 principes majeurs applicables aux entreprises dans les domaines du respect des droits de l'homme, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de l'éthique des affaires. Cet indicateur évalue le pourcentage d'émetteurs au sein d'un portefeuille signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Présence des femmes aux conseils d'administration

La bonne gouvernance d'entreprise se mesure à travers différents indicateurs, en particulier la présence de femmes dans les conseils d'administration. Une diversité au sein des conseils d'administration crée le cadre qui garantit que l'entreprise est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires. Cet indicateur évalue le pourcentage moyen de femmes au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.

Couverture

Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG, d'une empreinte carbone ou de tout autre indicateur pertinent pour la production de ce rapport.

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Le(s) fonds décrit(s) présente(nt) un risque de perte en capital.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DICI du/des fonds.



DISCLAIMER

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg SA est une société de gestion agréée suivant le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et un gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs agréé suivant la loi du 12 juillet 2013 supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous les n° S00000608 et A00000763 respectivement, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B27605, et son site web : www.bnpparibas-am.com (ci-après la « Société »).

Le présent document a été rédigé et est publié par la Société. Il contient des opinions et des données statistiques considérées légitimes et correctes le jour de leur publication conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date. Le présent document ne constitue ni un conseil d'investissement, ni une invitation, ni une offre de souscription, ni une sollicitation d'achat de quelconque instrument financier et ne doit en aucun cas servir de base, en tout ou en partie, pour quelconque contrat ou engagement que ce soit.

Ces informations sont communiquées sans connaissance de la situation spécifique de l'investisseur. Avant toute souscription, les investisseurs devraient vérifier dans quels pays le ou les instruments financiers visés dans le présent document sont enregistrés et autorisés à la vente au public. En particulier, les instruments financiers ne peuvent être offerts ou vendus publiquement aux États-Unis. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) approuvés par l'autorité compétente, disponible auprès du site web. Les investisseurs sont également invités à consulter les rapports financiers les plus récents, également disponibles sur le site web. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans les instruments financiers. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Leur valeur est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. En particulier, la valeur d'un investissement peut varier en fonction des fluctuations des taux de change. Les chiffres de performance sont communiqués après déduction des commissions de gestion et sont calculés sur la base de rendements globaux. Ils s'entendent facteur temporel, dividendes nets et intérêts réinvestis compris, mais n'incluent ni les taxes ou frais de souscription ou de rachat, ni les commissions ou taxes de change. Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour les performances à venir.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.com.

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital. Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DICI des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DICI disponibles gratuitement sur notre site www.bnpparibas-am.com.

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés concernant les critères ESG et de durabilité au niveau européen peut entraîner des approches différentes de la part des sociétés de gestion lors de la définition des objectifs ESG. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité dans la mesure où la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères ESG et de durabilité, la société de gestion peut également utiliser des sources de données fournies par des prestataires de recherche ESG externes. Compte tenu de la nature évolutive de l'ESG, ces sources de données peuvent pour le moment être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères ESG et de durabilité dans le processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que la performance d'OPC dont la stratégie est similaire.

Sustainalytics et ISS

Bien que les informations des fournisseurs de BNP Paribas Asset Management (les « parties ESG ») obtiennent des informations de sources qu'ils estiment fiables, aucune des parties ESG ne garantissent la pertinence, l'exactitude et / ou l'intégralité des données incluses. Aucune des parties ESG ne donnent une garantie explicite ou implicite d'aucune sorte, et les parties ESG rejettent expressément toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier. Aucune des parties ESG ne saurait être tenue responsable des erreurs, omissions ou interruptions en rapport avec des données qu'il contient. Les parties ESG rejettent toute responsabilité pour dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs ou autres (y compris la perte de profits) même si avisée de la possibilité de tels dommages.

Trucost

Certaines des données utilisées dans ce rapport appartiennent à Trucost. Si toutes les précautions ont été prises pour fournir des données de haute qualité, Trucost décline toute responsabilité pour toute perte (y compris, sans limitation, les pertes directes ou indirectes, ainsi que toute perte de profit, de données ou de perte économique) causée à toute personne ainsi que tout dommage, coût, réclamation ou dépense découlant de la confiance dans les données Trucost inclus dans le présent rapport (sauf dans la mesure où celles-ci ne peuvent être légalement exclues). « Trucost » est le nom commercial de Trucost plc une société anonyme enregistrée en Angleterre sous le numéro 3929223 dont le siège social est situé au 22 Chancery Lane, Londres WC2A 1LS, Royaume-Uni.

